
Pétition de la société populaire de Moncontour renouvelant sa demande de changer son nom en celui de Montagne-sur-Dive, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire de Moncontour renouvelant sa demande de changer son nom en celui de Montagne-sur-Dive, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 508-509;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32644_t1_0508_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qui sera pour vos cœurs la plus douce des récompenses.

Nous sommes avec un dévouement inviolable à la Sainte Montagne.

G. MAUGEUX, GODET, TREMEUR, C. NOIRET, fils, BARBARIN, BOUQUIN, COUPPÉ, SÉJOURNET, DAVRIL, BELLANFANT, MICHELON, BARRÉ, BRUNET, YVERNEAU, GAUTRON, V. NIEURS, DUBISSOY, CHEVREUX, BRAYEUR, SENEILTAT, C. VIMEUX, GUÉRIN, DURIAU, COUPPÉ, J. BOUZIQUÉ, BOUZIQUÉ, LIONNET, HERVET, VERNEUIL.

39

La société populaire de Landerneau applaudit aux travaux de la Convention, et aux mesures révolutionnaires qu'elle a prises; elle annonce que la veille de la fête des victoires, elle a ouvert une souscription volontaire, dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la commune; que les offrandes se sont multipliées à l'infini et que déjà les enfans sont désignés, conspirent la perte des rois, et jurent haine éternelle aux esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Landerneau, 1^{er} vent. II] (2)

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse à la Convention nationale.

Nous applaudissons à ses travaux, aux mesures vigoureuses et révolutionnaires de ses comités qui font trembler les tyrans coalisés.

Sois notre organe auprès de la Convention, assures-la que nous sommes prêts à faire une descente chez ces féroces insulaires qui ont déshonoré l'Europe et dont il faut abattre l'orgueil en rendant les mères aussi libres que le sol de la République française.

Nous te prions aussi, citoyen président, de faire tenir à nos frères les Jacobins le paquet ci-joint.

Vive la République! Vive la Montagne. Salut et fraternité».

GOEZ (*présid.*), CRUZEL (*secrét.*),
KREBEL fils (*secrét.*).

[Adresse à la Conv. 1^{er} vent. II]

« Citoyens législateurs,

Les fêtes des tyrans se célèbrent aux dépens du bonheur, de la substance de leurs esclaves. La jouissance des hommes libres est de bien faire, de faire des heureux.

La société populaire de Landerneau, dans sa séance qui précéda la fête des victoires, voulant dignement célébrer ce beau jour, arrêta une souscription volontaire dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la Commune.

Les offrandes se multiplièrent à l'envie, les enfans ont été désignés et déjà ils se hâtent de conspirent avec nous la perte des rois; vengeance de la perfidie! Haine éternelle aux Anglais esclaves.

Voilà notre cri commun, notre vœu, notre besoin, notre unique passion. Ce serment vous le faites en créant le port de la Montagne, nous l'avons répété avec vous, nous le répéterons chaque jour et nous le tiendrons.

Vive la République! Vive la Montagne!».

[Mêmes signatures que ci-dessus].

40

Les sans-culottes composant la société populaire de Moncontour annoncent à la Convention que l'esprit public fait des progrès dans leur canton; que la raison et la philanthropie pénètrent jusques dans leurs chaumières, et que les citoyens et citoyennes de leur commune ont déposé au district de Loudun, pour les défenseurs de la patrie, 172 chemises, une paire de souliers, quatre paires de bas, 129 liv. 5 sous en assignats, 24 l. en numéraire, 18 livres de charpie et deux paquets de bandelettes. Ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Montagne-sur-Dive.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moncontour, 15 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Les citoyens du canton de Moncontour, jaloux de concourir à l'affermissement des bases du gouvernement républicain, que la Montagne a eu le courage d'établir au milieu des factions de nos ennemis extérieurs et intérieurs, désirant en outre payer à leurs frères d'armes le tribut de reconnaissance qu'ils leur doivent, pour les avoir garantis des incursions des brigands fanatiques de la Vendée, dont ils ont été si souvent menacés, viennent de déposer à leur district, à Loudun, 172 chemises, une paire de souliers, 4 paires de bas, 129 l. 5 s. en assignats, 24 l. en numéraire qu'ils auroient fait convertir en souliers, s'ils eussent pu procurer du cuir aux cordonniers.

Les citoyennes de la commune de Moncontour, non moins jalouses que nous de venir au secours de nos frères qui ont été blessés en combattant pour la patrie, font aussi l'offrande de dix-huit livres de charpie et de deux paquets de bandelettes pour les plaies.

Nous nous faisons, citoyen président, un devoir de t'en prévenir, afin de faire connoître à la Convention les progrès de l'esprit public, et que la philanthropie commence à pénétrer jusques dans nos chaumières. Nous l'invitons de rester à son poste, jusqu'à ce que les nuages qui obscurcissent le flambeau de la philosophie et de la raison, soient entièrement dissipés.

En dépit des tyrans et des fanatiques, les droits de l'homme seront reconnus; les vertus sociales et républicaines seront l'apanage de tout Français: nous ne ferons tous qu'un peuple de frères et des extrémités du ci-devant royaume de Capet, on n'entendra que ce cri «Vive la liberté, vive l'égalité, vive l'unité et l'indivisibilité de la République et vive la Montagne qui nous a procuré ces bienfaits».

Signé: DUPLESSIS (*présid.*), LAULAND le jeune (*secrét.*)

P.c.c.: LAULAND le jeune.

(1) P.V., XXXII, 287. Bⁱⁿ, 8 vent. et 9 vent. (suppl^é).

(2) C 293, pl. 963, p. 27.

(1) P.V., XXXII, 287. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) C 295, pl. 986, p. 21, 22.

Les sans-culottes de la commune de Moncontour ont présenté à la Convention, il y a un mois, une adresse, pour être autorisés à changer ce nom qui rappellerait à la postérité les guerres civiles occasionnées par le fanatisme, et dont elle fut le théâtre le siècle dernier; et le remplacer par celui de Montagne-sur-Dive.

Nous espérons, citoyen président, que tu approuveras notre pétition et qu'elle sera favorablement accueillie; nous désirerions savoir à quoi nous en tenir, pour faire graver les cachets du juge de paix, de notre société et de la municipalité.

P.c.c. : LAULAND le jeune.

41

Les capitaine, état-major et autres marins composant l'équipage de la frégate l'Insurgente, écrivent à la Convention qu'elle a doublement mérité de la patrie, en prononçant la peine de mort contre le commandant d'un bâtiment de guerre, qui auroit la lâcheté d'amener son pavillon; ils jurent de mourir à leur poste, et invitent la Convention à rester au sien.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rade de Brest, 28 pluiv. II] (2)

« Citoyens représentans,

Nous avons toujours été et nous serons jusqu'à la mort jaloux de concourir par tous les moyens qui sont en notre pouvoir au salut de la République, une, indivisible et impérissable.

Vous avez bien mérité de notre chère Patrie; nous l'aimons de tout notre cœur et tous les vrais Français la chérissent comme nous, mais vous avez doublement mérité d'elle par votre décret en date du 14 pluviôse relatif à la peine de mort pour l'individu commandant un bâtiment de guerre qui auroit la lâcheté d'amener son pavillon, etc.

Nous n'avons pas oublié le serment que nous avons prêté de mourir à notre poste, nous l'avons prêté en Républicains, et des Républicains fiers en tous temps d'avoir respiré l'air pur de la Montagne tiennent leur parole et leur serment.

Continuez, législateurs, nous vous invitons à ne pas quitter le poste que la Patrie vous a confié avant la paix que nous vous conjurons au nom de tout ce qui nous est le plus sacré de ne pas traiter avec les tyrans couronnés; si comme on le dit ils nous parlent de trêve c'est pour mieux servir leur cause criminelle; guerre aux tyrans! Paix aux peuples! Vive la République! Vive la Montagne! Respect à la Convention!

Salut et fraternité ».

TOUCHEREUX (m^{tr}), N. G. GATÉ (m^{tr}, pour l'équipage), B. M. VITEL (off.), G. GAHOUX (caporal pour le détachement), GENET (lieut. des troupes), LEBERGER (chirurgien, pour les chirurgiens), Pierre BLANQUET (aspirant), BERNARDET (contre-maître), MEEZ (tonnelier), CHATELAIN (aspirant), N. LOUDEN (aspirant), Fr. DEHEUNOT (chef timo-

nier, pour les timoniers), M. LE TOUSE, Joseph HERVOCHE, BOULLANGER, GALLET (capitaine d'armes), F. ROQUEBERT (off.), LE GALL (m^{tr}, pour les calfats), Thomas LE CORZ (m^{tr}, pour les canonniers), Louis ASSELIN (lieut. de vaisseau), P. RAVIN (lieut. de vaisseau chargé du détail), LE BRETON (off.), J. F. PEYNAUD (instituteur), PAPEIN (m^{tr}, pour les charpentiers), LAMARE (off. de santé), PRILETT (lieut. de vaisseau, commandant).

42

Le président de la société populaire d'Aubenas annonce à la Convention que le triomphe de la raison a été célébré avec éclat dans cette commune; que sa statue a remplacé l'autel du fanatisme; que sa morale et les hymnes de la liberté font retentir les voûtes du temple, ou siègèrent trop long-temps l'erreur et l'imposture.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Aubenas, 30 pluiv. II] (2)

« Citoyen président,

C'étoit sur les bases de la superstition et de l'ignorance que reposaient les trônes des tyrans. C'est par leur chute absolue et sur leurs débris que peut être assuré l'édifice de la liberté. Les Français en connoissent trop le prix pour en laisser l'ouvrage imparfait. La société populaire de cette ville a senti qu'elle devoit donner un grand exemple et accélérer l'empire des lumières dans ce département peuplé de citoyens bien intentionnés mais grossiers et asservis aux préjugés, par le triomphe éclatant de la Raison. Elle l'a célébré avec éclat le décadi 30 frimaire; sa statue a remplacé l'autel du fanatisme; sa morale et les hymnes de la liberté frappent seuls les voûtes du temple où siègèrent trop longtemps l'imposture et l'erreur. J'ai été chargé de transmettre les détails de cette fête et les discours qui y furent prononcés. La lenteur de l'impression n'a pas permis que je m'acquittasse plus tôt de ce devoir. La société populaire te prie de faire connoître à la Convention nationale ce qu'elle a fait pour concourir à ses succès.

Salut et fraternité ».

ESPIC (présid.).

43

Plusieurs citoyennes, revendeuses de légumes à Paris, réclament contre la défense qui vient de leur être faite de ne plus acheter aucuns légumes à la Halle. Elles demandent qu'il leur soit accordé la permission de continuer à acheter comme par le passé (3).

Roger DUCOS observe que la loi sépare du Conseil exécutif ce qui a rapport aux subsistances, qu'une commission particulière en est chargée, que la police des marchés doit lui être attribuée, et que par conséquent c'est à cette commission que la pétition doit être renvoyée.

(1) P.V., XXXII, 287. Bⁱⁿ, 8 vent.; J. Fr., n° 521; Audit. nat., n° 522; C. Eg., n° 558; Rép., n° 69.

(2) C 295, pl. 986, p. 24.

(1) P.V., XXXII, 287-88. Bⁱⁿ, 8 vent.

(2) DXXXVIII 1, doss. 6.

(3) P.V., XXXII, 288.